



AUTORISATION DE DEPOT D'URNE

Nous, Maire de la commune de TAGSDORF

VU l'article R2213-31 du Code Général des Collectivités Territoriales			
VU le règlen	nent intérieur du cimetière		
VU la demande de dépôt d'urne et l'ensemble des pièces annexées, présentée le			
par l'entreprise de Pompes Funèbres			
Ou	e dépôt dans la cave-urne n° e dépôt dans la concession n°		
Monsieur / Madame			
Nom		Prénoms	
Né(e) le		Α	
domicilié(e)			
totalité du r accessible c	'entreprise de pompes funèbres e èglement intérieur du cimetière omme suit : dorf.fr/images/Arrete_n_6_2021	est sur le site	e de la Commune,
Accusé de réception par l'entreprise de Pompes Funèbres (Date-Signature-Tampon)		Tagsdorf, le Le Maire	

Madeleine GOETZ